

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER****Objet : Réunion du Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

**J'ai le plaisir, de vous convier par la présente**, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :**

*NB : en application des dispositions légales exceptionnelles, le quorum légal est porté à 1/3 des conseillers municipaux en exercice.*

**Lundi 27 décembre 2021 à 18h30**  
**Salle du Conseil Municipal**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

1. Désignation secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance précédente
3. **Délibération n°1** : Autorisation des engagements en investissement (25%) en anticipation du vote du budget 2022
4. **Délibération n°2** : Valeur de la surtaxe (2%) du budget eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
5. **Délibération n°3** : Fonds de Concours Communauté de Communes 2022
6. **Délibération n°3** : Indemnité du Trésorier pour 2021
7. **Questions diverses :**

*Information légale à la demande de la Préfecture : arrêté préfectoral concernant l'entreprise 04 recyclage*

Vous trouverez joint à la présente :

*- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*



**Le Maire,**

**Emmanuel HUGOU**

# POUVOIR

*En application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du ..... à .....h..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le .....

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

---

*Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.*

*Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance du conseil  
Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.*